LOURDES Cœur des Pyrénées
VILLE DE LOURDES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature de l'acte : 8.3

N° 2025 05 598
Mis en ligne le 21.05.2025

PROROGATION DE L'ARRÊTÉ N°2025 03 340 EN DATE DU 17 MARS 2025 RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN CAMION BENNE ET D'UNE BENNE À GRAVATS SUR LA ZONE DE LIVRAISON AU DROIT DE L'HÔTEL CERCLES CATHOLIQUES PORTANT LE N°18 BOULEVARD DE LA GROTTE ET STATIONNEMENT DE 2 FOURGONS AU DROIT DES N°7 ET 9 RUE DE PAU POUR TRAVAUX DE DÉMOLITION

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu l'arrêté municipal n° 2025-03-340 du 17 mars 2025 relatif au stationnement d'un camion benne et d'une benne à gravats sur la zone de livraison au droit de l'Hôtel Cercles Catholiques portant le n°18 boulevard de la Grotte et stationnement de 2 fourgons au droit des n°7 et 9 rue de Pau pour travaux de démolition, du 24 mars au 23 mai 2025 inclus

Vu la délibération n°10 du 17 décembre 2024 concernant les tarifs des services publics pour l'année 2025,

Vu la demande de prorogation de l'autorisation du 23 mai au 30 juin 2025,

Considérant qu'il est donné une suite favorable à la SARL UNIBAT en raison du non achèvement des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Prorogation
Les dispositions prévues par l'arrêté municipal susvisé sont prorogées du 23 mai au 30 juin 2025 inclus.

ARTICLE 2 - Recours.
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé ou à compter de sa date de publication électronique.

ARTICLE 3 - Application de l'arrêté.
Madame la Directrice Générale Adjointe des Services et les agents placés sous son autorité, et Madame la Cheffe de la Police Municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lourdes, le 20 mai 2025

Pour Le Maire,
L'adjoint délégué,

MAIRIE de LOURDES 65 Hautes-Pyrénées

Philippe ERNANDEZ

Notifié le .....
□ Par courrier recommandé envoyé le .....
□ Par remise en main propre
X Par mail envoyé le 21.05.2025
Je soussigné(e).....
Signature : .....

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de PAU
Cours Lyautey - 64000 PAU
dans un délai de deux mois.